



# Saint-Pierre d'Albigny



Commune adhérente



**DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS**

[www.saintpierredalbigny.fr](http://www.saintpierredalbigny.fr)

# DICRIM

# DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Le mot du Maire,

## Prévenir pour mieux agir,

La sécurité des habitants de ST-PIERRE D'ALBIGNY est l'une des préoccupations majeure de l'équipe municipale.

À cette fin et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement grave. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

Je vous demande de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui recense précisément les aléas, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en oeuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations.

La création également de la Réserve Communale de Sécurité Civile assurera des missions de sauvegarde et de retour à l'activité normale.

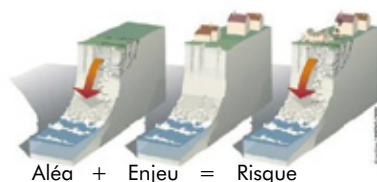
Je vous souhaite une bonne lecture en espérant ne jamais avoir à mettre en pratique ce document.

Jean-Michel BORGEL

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un événement potentiellement dangereux est un **aléa**, il ne devient un **risque majeur** que s'il s'applique à une zone où des **enjeux** humains, économiques ou environnementaux sont en présence. Le risque majeur est donc la coexistence d'un aléa avec des enjeux.

Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en 3 grandes familles :



- les risques **naturels** : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;

- les risques **technologiques** : ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage... ;

- les risques de **transports collectifs** (personnes, matières dangereuses) sont des risques technologiques. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se développe l'accident.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes ;

- **une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.



Crue de l'Isère 31 mai 2010

## L'information préventive

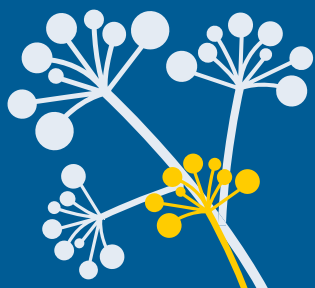
En éditant et diffusant aujourd'hui son **Dossier d'Information Communal ST-PIERRE D'ALBIGNY** souhaite informer sa population ainsi que ceux qui travaillent ou qui exercent une activité dans les zones à risques.

L'**information préventive**, instaurée par le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret du 9 juin 2004, stipule que : « L'information donnée au public sur les risques majeurs

comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets. Le présent document recense les risques auxquels la population est exposée, quelles sont les mesures de prévention prises par la commune et quels sont les comportements à adopter en cas d'alerte ».

## SOMMAIRE

- Le risque majeur
- L'information préventive
- Les risques naturels
- Les risques technologiques
- Les mesures
- Les conduites à tenir



## LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables. La Commune de ST-PIERRE D'ALBIGNY est concernée par le risque d'inondation à double titre :

- Inondation de la Plaine (Crue de l'Isère)
- Débordements (Ruisseau de Favasset)

L'arrêté préfectoral du 19 mai 2003, un PPR Inondation de l'Isère et ses principaux affluents en Combe de Savoie a été prescrit. La commune de ST-PIERRE D'ALBIGNY est concernée par le périmètre de ce plan.

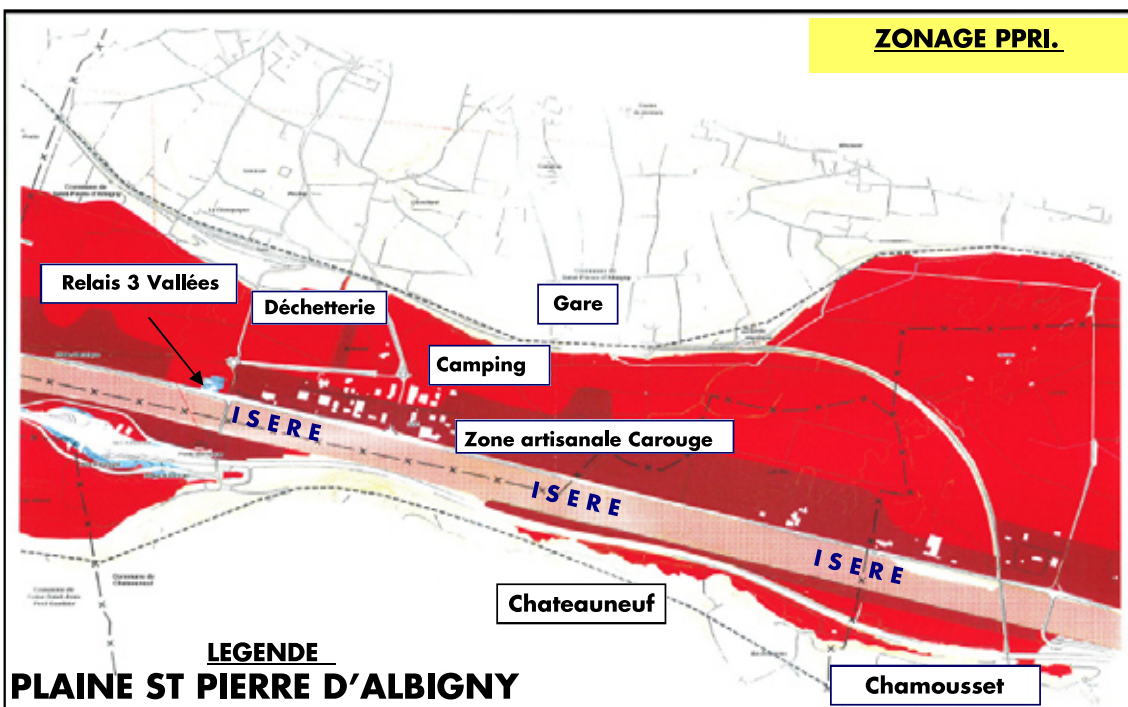
Par arrêté préfectoral du 17 juillet 2008, les dispositions du Plan de Prévention du risque naturel -Inondation- (PPRI sont immédiatement applicables).

Pour ST-PIERRE D'ALBIGNY, tel que figure dans le rapport de présentation du PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation), les risques sont répertoriés suivant la légende ci-dessous.

Afin de négocier au mieux avec l'État le Plan de Prévention des Risques d'Inondations de l'Isère (PPRI), les communes adhérentes (dont ST-PIERRE D'ALBIGNY) ont délégué à la Communauté de Communes de la Combe de Savoie la compétence "gestion et entretien des digues de l'Isère".



La Communauté de Communes de la Combe de Savoie, est membre fondateur du Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc (SISARC), instrument des collectivités de la vallée pour défendre leurs intérêts face aux prescriptions de l'État. La mise en oeuvre d'un programme d'aménagement des berges permettra de rendre possible des projets de développement de la Plaine.

Dans l'attente de mise en place des moyens techniques de surveillance des rives de l'Isère, une vigilance humaine est instaurée, (en cas de crue ) en relais avec les Services de l'Etat.



**LEGENDE**  
**PLAINE ST PIERRE D'ALBIGNY**

- 10 Zone Inconstructible
- 11s Bande de Sécurité - Zone Inconstructible
- 11 Zone Inconstructible
- 12 Zone constructible sous certaines conditions
- 13 Zone constructible sous certaines conditions

 <p>Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire PRÉFECTURE DE LA SAVOIE Direction Départementale de l'Équipement Savoie</p>	
<p>Plan de Prévention des Risques inondation de l'Isère en Combe de Savoie</p>	
Carte n° 11B2	Zonage réglementaire
	<p>1/10 000</p> <p>Jein 2008</p> <p>STUCKY C.I.D.E.E.</p>

## RUISSEAU DE FAVASSET

Le ruisseau des Fontanettes prend sa source vers 800m, il se jette en amont du hameau de la Noiriat, dans le Ruisseau de Favasset. Il traverse ensuite le hameau de Chevillard pour franchir la ligne SNCF et se rejeter dans le Canal de Pau.

La prise en compte du risque "débordements" du ruisseau de Favasset a été étudiée par le service RTM (Restauration des Terrains en Montagne). Il a été considéré que les débordements ne provoqueront pas la ruine des bâtiments de construction traditionnelle et que leurs occupants trouveront refuge sur place. La classification RTM1 – RTM 2 – RTM 3 – RTM 4 définit les prescriptions de constructions à respecter.

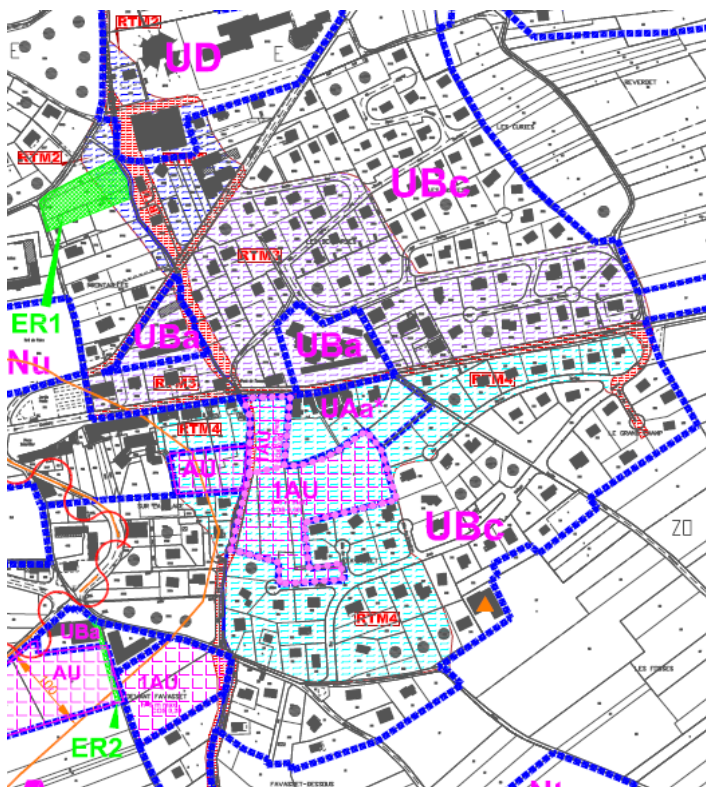
Les secteurs concernés sont :

- Favasset
- Les Bernardes
- Les Frontailles (aval)
- Pré-Perrin et une partie du Lotissement les Grands Champs

Néanmoins, il a été considéré qu'en cas de nécessité absolue, ces secteurs seraient évacués. En concertation avec les Services du RTM (Restauration des Terrains en Montagne) plusieurs mesures en matière de sécurité ont été prises :

- **Hameau de Chevillard** : Création d'une plage de dépôt afin de pallier les débordements du Ruisseau de Favasset
- **Hameau de la Noiriat** : (au dessus de l'école maternelle) : Réalisation d'un entonnoir pour éviter les débordements en direction du Gymnase.

SECTEUR FAVASSET



SECTEUR CHEVILLARD

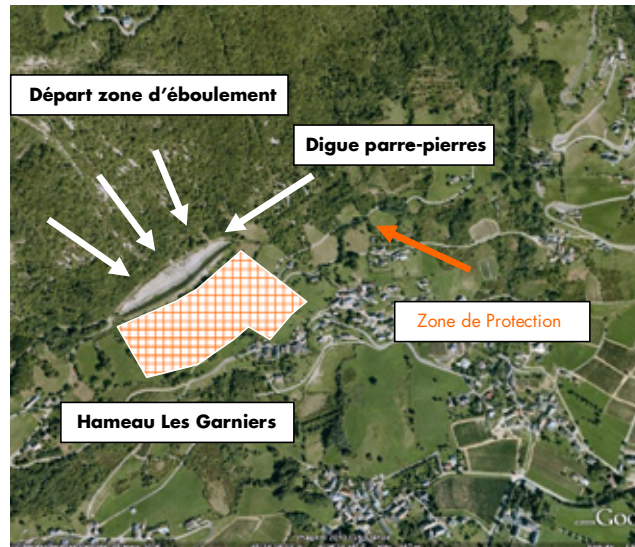


## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

### CHUTE DE BLOCS ROCHEUX

Suite à l'éboulement important qui s'est produit le 3 janvier 1994 avec de forts risques pour le hameau des Garniers, dus à des chutes de blocs d'une dizaine de mètres cubes parvenus à 200 m à l'amont des habitations, des mesures de prévention et de protection ont été prises pour assurer la sécurité des personnes et des biens :

- Mise en place de témoins régulièrement visités dans la falaise, par les Sapeurs-pompiers de St-Pierre d'Albigny.
- Édification d'une digue parre-pierres d'une capacité de rétention de l'ordre de 100 000 m<sup>3</sup> abritant simultanément les voies d'accès et le village des Garniers.
- Mise en place d'un "bloc-témoin" avec inscription de la date de l'éboulement pour les générations futures.



D'autres protections ont été réalisées, par le Conseil Général de la Savoie, sur des secteurs ne comportant pas de constructions mais fréquentées : sur la Route de Miolans, 2 zones sont sécurisées par des filets de protection ancrés sur les falaises ; de la même manière, on retrouve ces systèmes de protection sur la partie haute de la Route du Col du Frêne, entre les derniers lacets et sur environ 2 kilomètres.

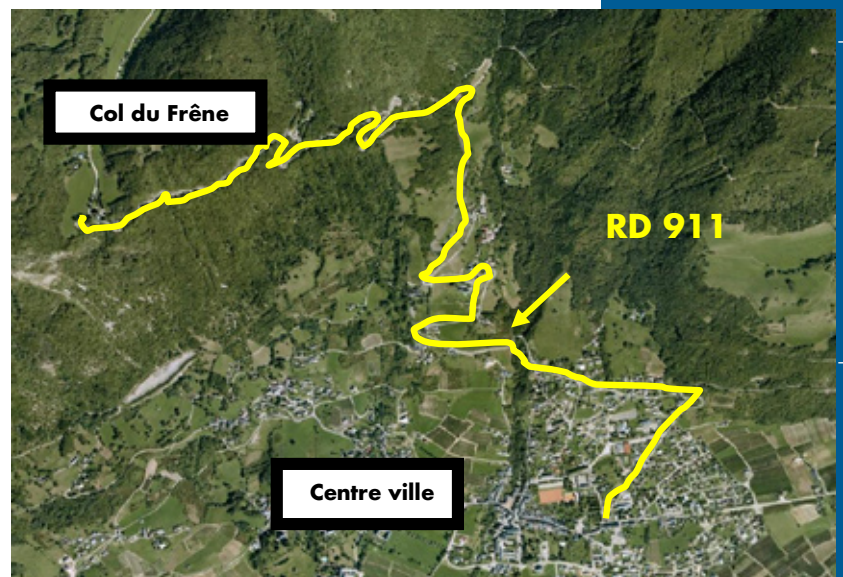
Si vous êtes témoin de chutes de blocs, vous devez informer les Secours et la Mairie.

## LE RISQUE FEUX DE FORET

La Commune de ST-PIERRE D'ALBIGNY est soumise à un risque de feu de forêt. La zone la plus sensible est la route départementale n°RD 911 qui relie la Commune au Col du Frêne.

Des mesures ont été prises en accord avec l'Office National des Forêts :

- Élargissement du chemin d'accès au sentier des Millières avec création d'une place de retournement qui permettra l'accès des secours avec un véhicule adéquat (feux de forêts).



## LE RISQUE SISMIQUE

Bien que le risque sismique soit très faible sur le territoire savoyard, il faut s'en protéger en adoptant les règles de construction parasismiques PS92 AFNOR, appliquées depuis 1997, dont l'objectif est de garantir, en cas de forte secousse, qu'un bâtiment même endommagé ne s'effondre sur ses occupants.

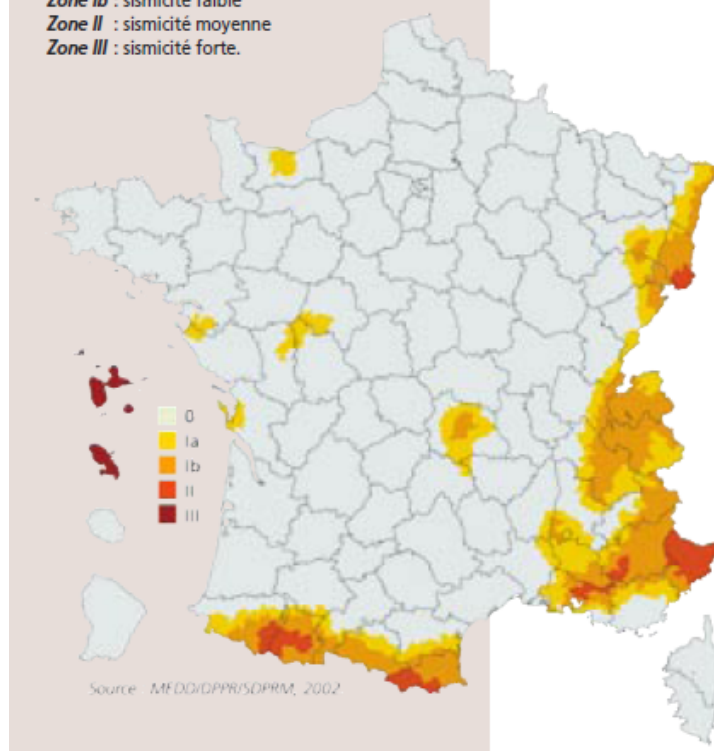


### Zonage réglementaire actuel en Savoie

Le zonage sismique de la France :

- Zone 0** : sismicité négligeable mais non nulle
- Zone Ia** : sismicité très faible mais non négligeable
- Zone Ib** : sismicité faible
- Zone II** : sismicité moyenne
- Zone III** : sismicité forte.

### CARTOGRAPHIE DE LA FRANCE



## LE RISQUE METEOROLOGIQUE

Les phénomènes météorologiques tels que les tempêtes, les chutes de neige exceptionnelles, ou la canicule peuvent présenter des risques pour la population, les biens et l'environnement. La commune de ST-PIERRE D'ALBIGNY est concernée par ces risques comme l'ensemble du territoire national. Il est donc important de connaître les consignes de sauvegarde à mettre en oeuvre afin de ne pas mettre sa vie en danger, ni celle de ses proches.

Météo France diffuse tous les jours, à 6h00 et 16h00 une carte de vigilance informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Cette carte de vigilance est consultable sur le site internet de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

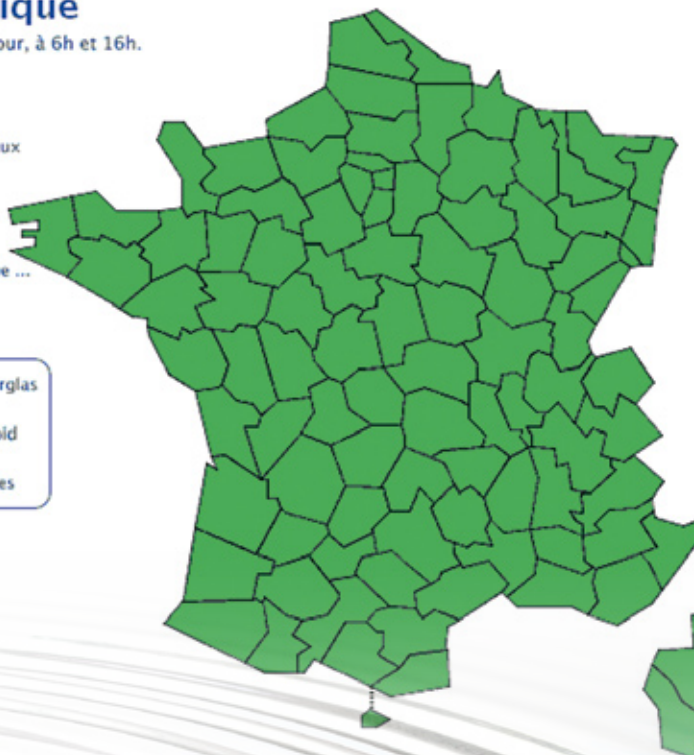
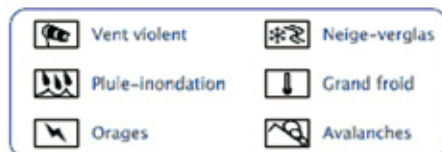
Quatre couleurs correspondent à quatre niveaux de vigilance :

- **Vert (niveau 1) :** Pas de vigilance particulière
- **Jaune (niveau 2) :** Des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux (exemple : orages d'été) sont prévus, soyez attentifs à l'évolution météorologique.
- **Orange (niveau 3) :** Soyez très vigilants, des phénomènes dangereux sont prévus.
- **Rouge (niveau 4) :** Une vigilance absolue s'impose, des phénomènes d'intensité exceptionnelle sont prévus.

## Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

- **Une vigilance absolue s'impose** des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- **Pas de vigilance particulière.**



**N'hésitez pas à  
consulter le site**

**Internet :**

[www.vigimeteo.com](http://www.vigimeteo.com)

## LE RISQUE TRANSPORT DES MATIERES DANGEREUSES

Le risque de transports de matières dangereuses correspond aux transports de transit ou de dessertes de produits inflammables, explosifs, corrosifs ou radioactifs, par voie ferroviaire, routière ou par canalisation.

En terme de Transports de Matières Dangereuses (TMD) sur la Commune, les zones les plus exposées sont les suivantes :

### FERROVIAIRE

La voie de chemin de fer dans la partie basse de la commune en direction d'Albertville et de la Maurienne via l'Italie.

NB : Il est important de tenir compte de l'aiguillage situé à la hauteur du lieu-dit "SOUS-STATION"

### ROUTIER

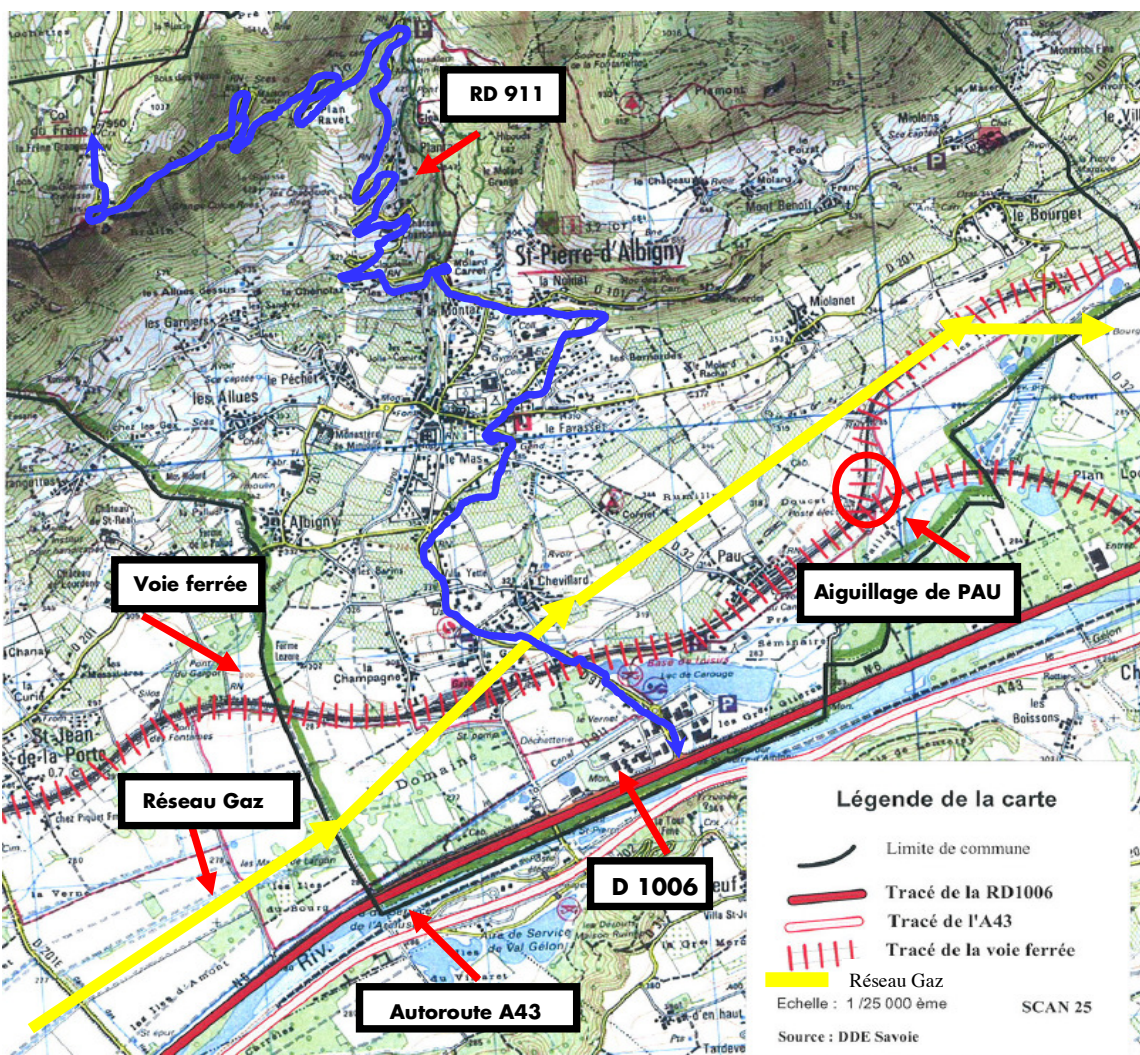
La route départementale D1006 qui traverse la partie basse de la commune dans un axe est-ouest : elle achemine les flux de transit vers Albertville et la Maurienne via l'Italie.

Il est également important de signaler la proximité de l'autoroute A43, et la traversée de la Commune par la RD 911 (via le Col du Frêne).

### CANALISATION

Le réseau gaz traverse la Commune d'est en ouest sur la partie basse de la commune. Il se localise sur les lieux-dits :

- Le Domaine
- Gare
- En amont de PAU
- Les Îles





## LE RISQUE DE BARRAGES

La Commune de ST-PIERRE D'ALBIGNY est située sur le parcours des lâchers d'eau des barrages de Roselend, La Girotte, Bissorte et Tignes. Par conséquent, elle est assujettie aux dispositifs des Plans Particuliers d'Intervention (PPI) de ces barrages qui ont été réalisés et diffusés par le Préfet de la Savoie.



# DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS





# Saint-Pierre d'Albigny

## LE RISQUE NUCLEAIRE

L'accident nucléaire peut être une fuite de produits radioactifs et dans la pire des hypothèses, l'explosion du réacteur d'une centrale nucléaire.

Bien qu'il n'existe pas d'installation nucléaire en Savoie, le Département de la Savoie, et à fortiori, la Commune de ST-PIERRE D'ALBIGNY ne seraient pas épargnés par des nuages radioactifs si l'une des installations de l'Ain ou de l'Isère venait à connaître un accident grave.

En cas d'accident et de risque de contamination de la population, les autorités pourront mettre en oeuvre le plan départemental de distribution des pastilles d'iode. Pour la Commune de ST-PIERRE D'ALBIGNY, celles-ci sont stockées dans l'enceinte de l'Hôpital Dubettier.

L'iode est en effet considéré par les organismes de santé comme le moyen de protection contre les risques de cancer (notamment chez les enfants) en cas de contamination par des produits radioactifs.

## LES RÉPONSES

Face à l'ensemble de ces enjeux, la municipalité a mis en place un **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)** qui recense précisément les aléas, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en oeuvre au niveau communal pour répondre au mieux à toutes ces situations.

Il vise notamment à recenser toutes les capacités d'hébergement et de restauration de la commune, la mise en place de distribution massive à la population, la coordination avec les autorités supérieures, l'organisation interne de la commune.

## LA CELLULE DE CRISE COMMUNALE OPERATIONNELLE

La Cellule Communale de Crise forme le pôle de gestion de la crise. Ses objectifs répondent au devoir de protection des biens et des personnes. Elle est constituée par le Maire et peut être mise à disposition des services préfectoraux dans le cadre du plan ORSEC ou des plans de secours spécialisés. Elle est un poste de commandement à l'échelle communale. Ses fonctions sont :

- L'alerte à la population
- L'information à la population, la presse ainsi qu'aux différents acteurs de la sécurité publique et civile, des services sanitaires, des services sociaux...
- L'organisation du passage au plan ORSEC et la mise à disposition à la Préfecture du dispositif,
- L'organisation et la coordination du retour à la normale.

**Le Poste de Commandement est basé en MAIRIE DE ST-PIERRE D'ALBIGNY.**

## LEXIQUE

**DICRIM :**  
Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs

**PCS :**  
Plan Communal de Sauvegarde

**PPRI :**  
Plan de Prévention du Risque Inondation

**DDRM :**  
Dossier Départemental des Risques Majeurs

**ORSEC :**  
Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

## POUR EN SAVOIR PLUS

La Commune met à votre disposition, pour consultation sur place :

- Le PPRI établi par les Services de la Préfecture de la Savoie
- Le PCS établi par la Mairie de ST-PIERRE D'ALBIGNY
- Le DDRM établi par la Préfecture de la Savoie

## EN CAS DE CONFINEMENT



Rentrez chez vous



Fermez les fenêtres



Calfeutrez les ouvertures et coupez la VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée)



Coupez le gaz et l'électricité



Rendez-vous aux sites de rassemblement

Salle Polyvalente  
LA TREILLE

Gymnase près  
du Collège

Pôle multi activités  
(septembre 2011)

1. Mettez-vous à l'abri.
2. Indiquez votre présence au moyen d'un chiffon rouge à la poignée de porte, à la fenêtre...
3. Fermez les portes et les fenêtres ainsi que les systèmes de ventilation et de climatisation.
4. Bouchez tous les systèmes avec prise d'air extérieur avec des chiffons ou des linges humides pour empêcher les produits toxiques gazeux de pénétrer dans le logement.
5. Calfeutrez les portes et les fenêtres avec du ruban adhésif plastifié.
6. Libérez les lignes téléphoniques pour les services d'urgence.
7. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité et pris en charge.
8. Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité.



Ne téléphonez pas abusivement pour ne pas encombrer les réseaux.



Ne fumez pas !

## EN CAS D'ÉVACUATION

(incident site Epis-Centre)

1. Fermez les portes et les fenêtres.
2. Fermez tous les systèmes avec prise d'air extérieur (trappe du foyer, échangeur d'air, thermopompe, hotte de cuisine, sècheuse, etc.).
3. Fermez la conduite d'entrée d'eau à la maison.
4. Fermez le circuit électrique (sauf le chauffage en hiver).
5. Fermez les lumières et autres appareils électriques.
6. Quittez le logement le plus rapidement possible avec votre trousse de survie (médicaments, papiers, eau, matériel de premiers secours, vêtements chauds, couvertures...).
7. Laissez vos enfants à l'école ou à la garderie, ils y sont en sécurité.
8. Punaisez un document sur votre porte pour dire où vous rendez.
9. Rendez-vous au plus vite sur le site de rassemblement défini par les autorités.
10. Faites vous inscrire à votre arrivée par les autorités et suivez leurs indications. Dites si vous avez des enfants ou de la famille dans la zone.



Ne téléphonez pas abusivement pour ne pas encombrer les réseaux.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité.

## QUE FAIRE EN CAS D'INONDATION



Fermez les ouvertures pouvant laisser entrer l'eau.



Coupez l'électricité et le gaz.



Montez à l'étage.



Ecoutez la radio

France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHz

### Avant

Lorsqu'un avis est émis sur les ondes ou vous est communiqué par tout autre moyen, déplacez les objets qui se trouvent au sous-sol ou au rez-de-chaussée et rangez-les en hauteur, voire à l'étage supérieur, où ils pourront rester au sec. Prévoyez cales et parpaings à l'avance.

Coupez l'électricité, le gaz et le chauffage.

Écoutez la radio pour suivre l'évolution de la situation.

### Pendant

Évacuez votre domicile à la demande des autorités ou si le niveau d'eau vous y oblige.

Emportez votre trousse de survie, vos papiers, de l'argent, des vêtements chauds, vos médicaments...

Si vous utilisez un véhicule, conduisez prudemment et n'hésitez pas à l'abandonner s'il cale.

Si vous n'allez pas dans un centre d'hébergement, prévenez les autorités municipales du lieu où vous joindre.

Restez à l'écoute des informations diffusées sur les ondes (radio à piles ou radio de la voiture).

### Après

Consultez un électricien avant de rebrancher le courant.

Consultez un spécialiste du chauffage avant de remettre en route le système, et ce, quel que soit le système utilisé.

Assurez-vous auprès des autorités municipales que l'eau qui coule du robinet est potable avant de la boire. En cas de doute, faites bouillir l'eau pendant 5 minutes.

Nettoyez et aérez abondamment les pièces inondées, celles-ci devant être considérées comme des pièces contaminées. Stérilisez à l'eau bouillante les articles de cuisine contaminés.

Jetez tous les aliments et les médicaments qui ont été en contact avec l'eau.

Portez attention à la présence de moisissure (odeurs de moisi, de terre ou d'alcool, taches au sol ou sur les murs) qui peut entraîner des problèmes de santé, notamment au niveau respiratoire.

Dressez un inventaire complet des dommages causés à votre propriété et communiquez ces renseignements à la municipalité et à votre compagnie d'assurance.



Ne téléphonez pas abusivement pour ne pas encombrer les réseaux



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité.

Les moyens d'alerte seront techniques et humains.

**Techniques :** Appel téléphonique groupé, véhicule équipé d'un porte-voix diffusant un message d'alerte

**Humains :** Porte à porte, surveillance accrue pour les personnes seules, fragiles, malades...

## QUE FAIRE EN CAS DE SEISME

### AVANT

#### Dans un bâtiment

- Ne pas sortir
- S'abriter sous une table solide, un bureau ou un lit massif en attendant la fin de la secousse
- S'éloigner des baies vitrées et des fenêtres
- Ne pas allumer de flammes

#### Dans la rue

- Se tenir à l'écart des bâtiments pour éviter les chutes d'objets (tuiles....)
- Rester dans les espaces libres
- Ne pas se tenir sous les fils électriques

#### En voiture

- Arrêter son véhicule loin de tout bâtiment
- Couper le moteur, ne pas descendre et attendre la fin de la secousse

### APRÈS

#### Dans un bâtiment

- Couper gaz, électricité, et eau dans l'appartement
- Ne pas allumer de feux à flammes nues
- Évacuer l'immeuble sans utiliser l'ascenseur

#### Dans la rue

- S'éloigner de toute construction, se diriger vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, écouter la radio, ne pas revenir dans zone sinistrée
- Ne téléphoner aux services d'urgence qu'en cas de nécessité.

### PENDANT



Abritez-vous sous un meuble solide



Eloignez-vous des bâtiments

### APRÈS



Coupez l'électricité et le gaz



Évacuez le bâtiment



France BLEU DES  
PAYS DE SAVOIE  
SUR 103.9 MHZ



N'allez pas chercher vos enfants à l'école :  
l'école s'occupe d'eux



# Saint-Pierre d'Albigny

## NOTES

A large area of the page is filled with horizontal dashed lines, providing space for handwritten notes.



Dans tous les cas,  
suivre scrupuleusement  
les indications des autorités.

Préparez, à toutes fins utiles,  
une trousse d'urgence,  
composée de :

- une lampe de poche avec piles de rechange,
- une trousse à pharmacie,
- vos papiers, un peu d'argent,
- vos médicaments courants pour au moins une semaine,
- des couvertures,
- des vêtements chauds,
- une réserve d'eau,
- une radio à piles,
- du matériel de confinement (gros adhésif, serpillère, coton, ...)

### MAIRIE DE ST-PIERRE D'ALBIGNY

6, Rue Domenget  
BP 6  
73250 ST-PIERRE D'ALBIGNY

Tél : 04 79 28 50 53

Fax : 04 79 28 58 50

Site internet : [www.saintpierredalbigny.fr](http://www.saintpierredalbigny.fr)

Mail : [stpierredalb.73@wanadoo.fr](mailto:stpierredalb.73@wanadoo.fr)

**Le DICRIM peut être  
téléchargeable sur le site internet  
de la Mairie**

### L'ALERTE

En cas d'incident majeur, l'alerte est donnée :

- Appel téléphonique groupé,
- Par des dispositifs mobiles munis de haut-parleurs (véhicules),
- Par des personnes en porte à porte, en particulier pour les personnes vulnérables.
- Par les médias, en particulier, Radio-France Pays de Savoie 103.9 MHZ

**SUIVEZ-SCRUPULEUSEMENT LES INSTRUCTIONS  
DONNÉES PAR LES AUTORITÉS.**

### NUMEROS UTILES

#### SAPEURS POMPIERS

18 (fixe) OU 112 (portable)

#### GENDARMERIE DE ST-PIERRE D'ALBIGNY

04 79 28 50 17 OU 17

#### PREFECTURE DE LA SAVOIE

Standard : 04 79 75 50 00

Cellule Protection Civile

Site internet : <http://www.savoie.pref.gouv.fr>

Rubrique "Les grands thèmes"

#### INSTITUT DES RISQUES MAJEURS EN RHONE-ALPES

Site internet : <http://www.irma-grenoble.com>

#### METEO

Site interne : <http://www.meteofrance.com>

#### GAZ DE FRANCE - URGENCE

numéro vert 7|7 et 24h/24 : 0 800 246 102

#### RADIO LOCALE

Radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 MHZ

Rédaction : Mairie ST-PIERRE D'ALBIGNY

Membres de la Commission : MM.VIGNOUD, PAJEAN, MENDEZ,  
CANTONE, Mme Mireille BRAULT